

Règlement « Refer a Friend »

Article 1 : durée et organisation

- Le promo *Refer a Friend* commence le 15 novembre (00 h 00) et les candidats peuvent s'inscrire jusqu'au 30 novembre (23h59).
- Le concours peut être prolongé, interrompu ou annulé par la direction du concours avant la fin.
- Le concours est organisé par Verzekeringen NV, ci-après dénommé « l'organisateur ».

Article 2 : Conditions de participation

- Le promo est gratuit pour toute personne qui souhaite participer et qui réside en Belgique. La participation au concours est interdite aux employés des sociétés organisatrices et aux membres de leur famille.
- Toute personne participant au concours est ci-après dénommée « participant ». La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du règlement.
- Tout participant tentant de participer en utilisant des données fausses ou inexactes sera disqualifié.
- Toute participation contenant de fausses informations, un langage inapproprié ou diffamatoire sera disqualifiée.
- Si un participant ne peut être identifié à partir de notre base de données d'utilisateurs et du nom et du prénom figurant sur le formulaire de participation, il sera disqualifié.
- Par conséquent, ne sont pas prises en compte : les inscriptions incomplètes et les inscriptions contenant des erreurs, contrefaites ou falsifiées. Le participant qui a effectué une telle inscription perdra automatiquement le droit de réclamer tout prix. Le prix gagné ne pourra être ni repris, ni converti, ni échangé contre de l'argent, des devises ou une quelconque contrepartie sous quelque forme que ce soit.
- Les participants recevront un cashback d'une valeur de 50 € par personne inscrite, avec un maximum de 100 €. Pour être éligibles, les participants doivent effectuer les étapes suivantes pendant la durée de la promotion :
 - Souscrire un contrat d'assurance via Verzekeringen.be ou Assurances.be
 - Le participant peut inscrire un maximum de deux autres personnes. L'inscription se fait en laissant le nom, le prénom et l'adresse e-mail dans un formulaire approprié, disponible sur <https://www.verzekeringen.be/refer-a-friend> ou [assurances.be/refer-a-friend](https://www.assurances.be/refer-a-friend)
 - Les personnes inscrites doivent souscrire une assurance auto via [assurances.be](https://www.assurances.be) ou [verzekeringen.be](https://www.verzekeringen.be)

Le participant doit suivre toutes les étapes pour avoir une chance de gagner le cashback. L'organisateur vérifie que les personnes inscrites ont souscrit une assurance automobile. Ce processus prend du temps.

Article 3 : annonce des gagnants

- Les gagnants seront choisis au hasard à condition qu'ils aient suivi toutes les étapes pour avoir une chance de gagner.
- Les gagnants seront avertis personnellement par e-mail.

Article 4 : force majeure

- L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de suspendre, de modifier ou d'annuler le concours en cas de force majeure rendant impossible la poursuite du concours conformément au règlement en vigueur, y compris en cas de dysfonctionnement du réseau internet ou de tout autre problème lié aux réseaux de télécommunications, aux ordinateurs ou serveurs, aux fournisseurs de services Internet, aux systèmes informatiques ou aux programmes informatiques.

Article 5 : responsabilité

- L'organisateur n'est pas responsable des dommages directs ou indirects survenus dans le cadre de la participation au concours, quelle qu'en soit la nature et quelles qu'en soient la cause, l'origine ou les conséquences, même s'il a été avisé du risque de tels dommages, y compris les dommages causés du fait : (i) d'un dysfonctionnement du réseau Internet ou de l'ordinateur de tout participant ou personne physique ou morale impliquée dans l'organisation du concours ou tout autre problème lié aux réseaux de télécommunications, aux ordinateurs ou serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux systèmes informatiques ou aux programmes informatiques ; (ii) de l'accès de quiconque au site ou de l'impossibilité d'accéder au site ; (iii) de l'utilisation du site, incluant toute anomalie ou tout virus qui pourrait infecter et/ou endommager le matériel informatique ou tout autre bien du participant.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'impossibilité totale ou partielle du déroulement du concours pour des raisons indépendantes de sa volonté ou pour des faits en dehors de son contrôle ; en aucun cas, l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage direct, indirect ou accidentel résultant d'une utilisation non conforme du site, d'une mauvaise connaissance d'Internet et/ou de son utilisation, ou d'une connexion de quelque nature que ce soit, non conforme à un autre logiciel ou matériel. Il est de la responsabilité de

chaque joueur de protéger ses informations personnelles, ses logiciels et son matériel.

Article 6 : données personnelles

- Le participant accepte que l'organisateur utilise les données pour verser un cashback d'un montant maximum de 100 € et informe le participant par e-mail.
- Les litiges ou les plaintes pour quelque raison que ce soit doivent être soumis(es) par écrit à Verzekeringen NV, Brechtsebaan 200, 2900 Schoten ou par e-mail à support@assurance.be en indiquant Refer a Friend en objet. En cas de discussion sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, les participants s'engagent à rechercher au préalable une solution amiable en concertation avec l'organisateur avant d'engager des poursuites judiciaires. En cas de litige, le tribunal d'Anvers est seul compétent.
- Conformément à la législation applicable en matière de protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, le participant est informé que certaines réponses signalées comme telles sur la page d'inscription peuvent être facultatives, mais que le fait de ne pas répondre aux réponses obligatoires exclura la participation au concours.
- Les données sont collectées via le site et sont traitées par l'organisateur conformément aux règles strictes de la loi belge du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard du traitement des données à caractère personnel telle que modifiée par la loi du 11 décembre 1998. Le responsable du traitement des données est l'organisateur. Conformément à la loi, chaque participant a le droit de consulter, de modifier ou de corriger ses données sur le site ou de les faire supprimer en envoyant un message électronique à support@assurances.be.